

**L'ORDRE COLONIAL ET
SA LEGITIMATION
EN FRANCE METROPOLITAINE**

Collection *Logiques Politiques*
dirigée par Pierre Muller

Dernières parutions

- MOQUAY Patrick, *Coopération intercommunale et société locale*, 1998.
BOISSEAU DU ROCHER Sophie, *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, 1998.
AL WARDI Sémir, *Tahiti et la France. Le partage du pouvoir*, 1998.
JULIEN Christian, *Les politiques régionales de formation professionnelle continue*, 1998.
LEIBFRIED S., PIERSON P., *Politiques sociales européennes*, 1998.
IHL Olivier, *Cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, 1998.
KALUSZYNSKI Martine, WAHNICH Sophie (dir.), *L'Etat contre la politique ?* 1998.

Eric SAVARESE

**L'ORDRE COLONIAL ET
SA LEGITIMATION
EN FRANCE METROPOLITAINE**

Oublier l'Autre

Éditions L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) – CANADA H2Y 1K9

Pour Aline, pour Thomas

Introduction

Marseille, le 11 février 1995 : abrités par les *Jardins du Pharo*, anthropologues et historiens clôturent deux jours de rencontres par un débat sur les usages de l'iconographie coloniale. Sur l'essentiel, tous se rejoignent. Nul ne conteste la multiplicité des perspectives de recherche qu'offrent les corpus d'images disponibles sur l'Afrique, et personne ne doute de l'intérêt de poursuivre dans cette voie. Pourtant, il est une question, éthique, qui divise les participants. Fallait-il insérer, sur la brochure de présentation du colloque, une photographie apparaissant à l'évidence comme une mise en scène violente du rapport colonial¹ ? Cette photographie, publiée sans explication, ne risquait-elle pas de troubler un spectateur non initié à l'histoire coloniale ou de choquer un auditeur originaire d'Afrique noire ou du Maghreb ? Plus généralement, quels types de regards des lecteurs différenciés par leur position dans l'espace des réceptions de l'histoire coloniale pouvaient-ils porter sur cette image ?

Il ne serait pas difficile de montrer que la plupart des sociétés entretiennent des relations tourmentées avec leur passé, et que la seule évocation de certains épisodes peut réveiller, au présent, d'innombrables querelles. Depuis que les historiens ont entrepris d'écrire "l'histoire de l'histoire"², nous savons que de simples documents acquièrent, au terme de processus sociaux complexes, le

¹ La photographie en cause montre deux noirs africains en uniforme de tirailleur sénégalais, encadrant une jeune pygmée vêtue d'un simple pagne. Cette image a par la suite fait la couverture de BLANCHARD (P.), BANCEL (N.), BLANCHOIN (S.), BOETSCH (G.), GERBEAU (H.), (Eds), *L'Autre et nous - "Scènes et types"*, Paris, ACHAC-Syros, 1995.

² LE GOFF (J.), *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, p. 9.

statut de monuments. Et, par là, une sorte de supra-historicité. Mais nous savons également que les mémoires individuelles et collectives possèdent une formidable capacité de recomposition du passé à partir d'associations inédites, de reclassements, de tris, d'oublis. S'articulant à d'autres pratiques, à des situations nouvelles ou à d'autres ensembles de représentations, les productions mentales ne semblent disparaître que pour mieux resurgir sous d'autres formes. Non pas, loin s'en faut, comme simple reproduction des anciennes visions. Plutôt comme retour, dans une actualité trouble et mouvementée, de catégories de pensée qui résistent aux mouvements sociaux et aux ruptures politiques, et qui peuvent être ajustées au présent. Et c'est pourquoi les imaginaires peuvent survivre aux contextes de leur élaboration. Conquêtes coloniales et politiques indigènes sont aujourd'hui terminées. Mais l'ensemble des productions mentales qui ont permis de les concevoir ne disparaissent pas, comme les empires, au rythme des guerres coloniales ou des indépendances négociées. Nombreuses sont en effet les images, nées ou recomposées dans le contexte colonial, qui continuent d'apparaître, reconstruites et reformulées, dans les taxinomies ou les productions du moment. Il n'est pas possible de dresser ici l'inventaire des classifications actuelles que les lexiques du sens commun et du sens savant ont admis sans interroger les conditions historiques de leur élaboration : mais peut-on sérieusement concevoir que les termes de *pays en voie de développement* ou de *pays sous-développés* ne renvoient qu'à des matériaux empiriques et soient dégagés de tout préconstruit évolutionniste ? Il serait imprudent de l'affirmer. De la même façon, l'usage massif du concept de *décolonisation*, en lieu et place de celui d'*indépendance*, témoigne de la reconstruction, au moment tragique de la séparation entre une puissance impériale et des populations soumises, d'une histoire coloniale de la colonisation : une dernière fois, l'histoire serait orchestrée par la puissance coloniale, en oubliant, une nouvelle fois, des populations africaines et asiatiques supposées exclusivement tributaires de politiques élaborées à Paris. Et si l'évocation de la colonisation fait, en certaines

circonstances, toujours problème, ça n'est pas faute de *datas* ou de problématiques fécondes, mais essentiellement parce que le fait colonial doit progressivement être saisi contre un ensemble de *résistances* liées à la présence, de chaque côté de la Méditerranée, de mémoires mutilées qui ne peuvent se rencontrer¹.

Tels deux aspects d'un même problème, la situation politique actuelle et le contexte colonial semblent s'informer mutuellement chaque fois qu'il s'agit d'aborder la question de l'altérité : qu'il s'agisse des "sans papiers", du foulard islamique, et, plus généralement, des politiques de l'immigration, le vocabulaire successivement employé - assimilation, insertion, droit à la différence, intégration -, comme l'embarras des uns et les fantasmes des autres rappelle régulièrement à quel point ces questions, en France plus qu'ailleurs, renvoient à des passions politiques, et cela parce qu'elles sont appréciées à travers les bribes d'une mémoire coloniale tantôt renversée, tantôt recomposée : que l'on songe, pour s'en convaincre, aux dénonciations incantatoires de *l'immigration invasion* ou aux nombreux faux débats sur *l'intégration*. Transformées en problèmes éthiques, ces questions font rarement l'objet de l'élaboration d'une véritable politique, nécessairement fondée sur une appréciation rigoureuse de la situation et sur un projet à long terme. Mieux : laissées en suspens ou réglées sur le mode autoritaire, elles resurgissent invariablement et suscitent les mêmes peurs, les mêmes indignations - et parfois, il est vrai, les mêmes larmes de crocodiles. Ainsi, la quasi totalité des populations jadis administrées par la France ont acquis aujourd'hui - à défaut des véritables moyens d'exercer leur souveraineté - le statut de nations indépendantes. Mais il n'est pas sûr que, pour autant, l'histoire coloniale française soit terminée. Français d'Algérie, Algériens de France, et bien d'autres témoins de l'aventure coloniale française entretiennent aujourd'hui encore avec elle des rapports ambigus et tumultueux :

¹ STORA (B.), *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991.

occultations, silences et dénonciations, mais également bonne volonté mal éclairée et mauvaise conscience ont trop longtemps fait obstacle à une analyse clinique du rapport colonial, en dépit de considérables avancées en matière d'histoire coloniale¹ et d'ethnologie².

Depuis la vague des indépendances, historiens et anthropologues se partagent en effet l'étude du terrain colonial, selon un découpage correspondant à leurs préoccupations professionnelles, et cela même s'il existe des problématiques transversales. Ainsi, les premiers soumettent régulièrement quelques mythes ou séquences historiques à des remaniements d'écriture ou à une réévaluation critique³, tandis que les seconds tentent d'apprécier l'impact de la colonisation sur les populations autrefois colonisées⁴ ou sur les anciens colonisateurs⁵. Pourtant, l'examen des questions coloniales ne retient plus guère l'attention des politistes, et cela même si bon nombre de travaux de science politique comportent de solides références aux questions coloniales⁶. Et l'abandon, par les politistes, de l'exploitation systématique du

¹ Il faut rappeler ce que l'histoire des colonisations doit à Charles Robert Ageron, Henri Brunschwig, Jacques Marseille, Serge Gruzinski, Nathan Wachtel, Benjamin Stora, Marc Ferro, Jean Meyer, Jean Tarrade, Annie Rey-Goldzeiguer, Jacques Thobie, Gilbert Meynier, Catherine Coquery-Vidrovitch ... et bien d'autres.

² Que l'on songe aux travaux des anthropologues africanistes qui, de Georges Balandier à Marc Augé, en passant par Michel Izard, Jean Pierre Olivier de Sardan et beaucoup d'autres, ont profondément renouvelé la connaissance du continent africain... et, par là, l'anthropologie elle-même.

³ Sur ce point, il est possible de mentionner, parmi d'autres textes, deux ouvrages fondamentaux : AGERON (C.R.), *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, PUF, 1978 ; MARSEILLE (J.), *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Seuil, 1984.

⁴ BALANDIER (G.), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1982 et *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, 1983.

⁵ COPANS (J.), "Pour une histoire et une sociologie des études africaines", *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. 11, (43), 1971 ; AMSELLE (J.L.), *Vers un multiculturalisme français. L'empire de la coutume*, Paris, Aubier, 1996.

⁶ LECA (J.), VATIN (J.C.), *L'Algérie Politique*, Paris, PUF, 1975 ; BAYART (J.F.), *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard, 1989 ; BADIE (B.), *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992 ; ETIENNE (B.), AL-AHNAF (M.), *Ils ont rasé la Mésopotamie. Du droit de coloniser au devoir d'ingérence*, Paris, Eshel, 1992.

terrain colonial peut être situé au milieu du siècle - approximativement aux indépendances - puisque de nombreuses études sur ce thème sont publiées, en France et en Angleterre, dans l'entre-deux guerres¹. Il est toutefois possible de soutenir que la colonisation représente, pour les sociologues et les politistes, un formidable laboratoire, un véritable champ de recherches en friche. Deux principales raisons peuvent, ici, être évoquées.

La première est d'ordre méthodologique : l'histoire coloniale peut être considérée comme un analyseur de la situation politique actuelle. Fût-elle - ce qui n'est pas le cas - la science du présent, la science politique eut quand même intérêt au détour par l'histoire de la colonisation pour construire la socio-génèse de questions actuelles. Détour - spatial et temporel - souvent indispensable à la rupture avec quelques *prénotions* et à la déconstruction de catégories héritées de situation de domination, si l'on admet que, d'une part, c'est souvent en observant des sociétés dites *exotiques* que l'observateur découvre sa propre société², et que, d'autre part, passé colonial et modernité post-coloniale ne cessent - nous l'avons dit - de s'éclairer mutuellement. Quelques fortes paroles de Durkheim pourraient d'ailleurs servir la cause d'une sociologie historique couplée à l'analyse politique³ : "Toutes les fois qu'on entreprend d'expliquer une chose humaine, prise à un moment déterminé du temps - qu'il s'agisse d'une croyance religieuse, d'une règle morale, d'un précepte juridique, d'une technique esthétique, d'un régime économique - il faut commencer par remonter jusqu'à sa forme la plus primitive et la plus simple, chercher à rendre compte des caractères par lesquels elle se définit à cette période de son existence, puis faire voir comment elle s'est peu à peu développée et compliquée, comment elle est devenue ce qu'elle est au moment

¹ FAVRE (P.), "Histoire de la science politique", in LECA (J.), GRAWITZ (M.), *Traité de Science Politique*, Paris, PUF, 1985, vol. 1.

² Parmi les anthropologues, il faut notamment mentionner BALANDIER (G.), *Le détour*, Paris, Fayard, 1985.

³ Sur ce point, DELOYE (Y.), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997.

considéré"¹. Et réciproquement, dans un passage pouvant être apprécié comme son *testament méthodologique*, l'un des plus grands historiens français insistait sur l'obligation d'affranchir l'histoire de la description positiviste par l'insertion du rationalisme expérimental, précisément importé, en sociologie, par Durkheim² : "Du donné ? Mais non, du créé par l'historien, combien de fois ? De l'inventé et du fabriqué, à l'aide d'hypothèses et de conjectures, par un travail délicat et passionnant ... Élaborer un fait, c'est construire. Si l'on veut, c'est à une question fournir une réponse. Et s'il n'y a pas de question, il n'y a que du néant"³. Les situations tourmentées dans lesquelles une relation complexe faite d'attraction et de répulsion, de paternalisme intimiste et de répression, d'attachement et de distanciation, s'est progressivement instaurée - et demeure -, entre la France - des Français - et les Africains, indigènes ou étrangers, ne peuvent être expliquées qu'à partir d'une série d'interrogations, d'hypothèses, de conjectures, de réfutations, de critiques, et de documents. Bref, au prix d'un effort de construction. Et au moyen d'un long détour par des produits et séquences historiques.

La seconde raison est d'ordre pratique. La colonisation peut être comprise, d'un point de vue politique, comme un mode d'occupation et d'administration de territoires conquis, et, d'un point de vue chronologique - les deux aspects n'étant pas, sauf analytiquement, séparables -, comme un moment succédant ou se superposant à la phase de conquête. Elle permet au politiste d'observer, s'élaborant, une configuration originale de rapports sociaux et de relations culturelles entre des communautés fortement différenciées, et surtout, des formes d'agencement du

¹ DURKHEIM (E.), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1985, pp. 4-5.

² BERTHELOT (J.M.), "Les règles de la méthode sociologique ou l'instauration du raisonnement expérimental en sociologie", in DURKHEIM (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988.

³ FEBVRE (L.), cité par LE GOFF (J.), *Histoire et mémoire*, op. cit., p. 197

pouvoir politique très particulières, puisque les stratégies d'alliances, les décisions locales et la régulation des conflits sont menées par les représentants d'un pouvoir politique transplanté. L'histoire coloniale offre donc l'occasion de porter un autre regard sur des questions traditionnellement centrales en science politique, telles les formes et les modes d'exercice du pouvoir politique¹, et la définition de ses modes de légitimation². Question - la légitimation de l'ordre colonial - qui est au coeur de ce livre, et qui a déjà fait l'objet d'une approche spécifique³. Le champ d'investigations étant immense, donc difficilement sondable d'un point de vue empirique, quelques délimitations doivent être apportées.

Délimitations historiques, tout d'abord : l'Algérie sert de balise chronologique à ce travail puisqu'il concerne une période qui s'étend de 1830 à 1962, donc de l'occupation du port d'Alger par l'armée française - selon la décision de Charles X - à l'indépendance de l'Algérie. Toutefois, les données utilisées sont presque exclusivement datées entre le début de la IIIe République et le milieu du XXe siècle, c'est-à-dire du moment où les grands républicains décident la mise en oeuvre de politiques d'expansion territoriale systématiques à celui où les gouvernants français durent effectuer le choix douloureux entre la perte de l'empire et la mobilisation des troupes dans des guerres coloniales. Quelques textes plus anciens ou plus récents font exception, comme ces manuels scolaires publiés après 1962 qui ont été dépouillés pour apprécier les recompositions post - coloniales d'une histoire progressivement devenue *histoire de la France outre-mer*. Délimitations géographiques ensuite : le travail porte sur la légitimation de la colonisation en France métropolitaine. Il ne s'agit donc pas de savoir ou d'expliquer comment des hommes

¹ BIRNBAUM (P.), *Le pouvoir politique*, Paris, Dalloz, 1975, et *Dimensions du pouvoir*, Paris, PUF, 1984 ; BRAUD (P.), "Du pouvoir en général au pouvoir politique", *Traité...*, op. cit., Vol. 1.

² LAGROYE (J.), "La légitimation", *Traité...*, op. cit., Vol. 1.

³ Ce livre est ainsi inspiré d'une thèse de science politique, "Constitution de l'imaginaire colonial comme processus de légitimation de la colonisation", Université d'Aix-Marseille III, 1995.

politiques métropolitains, des colons, des administrateurs coloniaux ou quelques héros positifs tels Bugeaud, Lyautey ou Galliéni, ont imposé ou fait accepter, auprès des populations locales, l'idée selon laquelle leurs territoires constituaient des périphéries irrémédiablement insérées à un vaste ensemble politique, l'empire colonial, contrôlé par un centre situé à Paris. Il s'agit, en revanche, de comprendre dans quelle mesure des Français métropolitains ont accepté l'expansion territoriale et la colonisation d'une partie des continents africains et asiatiques. Quelques réflexions éparses consacrées à la construction de savoirs partagés par des Français, métropolitains ou colons, et des élites indigènes, permettent de compléter l'analyse. Elles ne constituent pas, pour autant, l'objet de la présente étude.

Ce livre n'est donc pas, on l'aura compris, consacré à l'élaboration d'une réflexion sur les motivations qui ont présidé, d'abord en 1830 - pour la conquête de l'Algérie¹ -, puis sous la troisième République - pour la plupart des autres colonies - au renouveau de l'entreprise coloniale. De nombreux textes - nous l'avons évoqué - font aujourd'hui état de cette question, et de récentes réélaborations de l'histoire coloniale² sont disponibles : à la lecture de ces ouvrages, rares sont les questions historiographiques qui restent en suspens, et peu nombreuses sont les séquences d'une histoire de la France impériale qui ne sont pas minutieusement disséquées, remaniées et réécrites à l'aide de nouvelles données et de multiples sources documentaires, réexpliquées à travers des problématiques novatrices. Il n'est donc pas question - qu'il nous soit permis d'insister sur cet aspect - de

¹ Cet épisode est exposé de façon originale - à travers le regard que porte Abdelkader sur les relations entre l'Algérie et la France, et, plus généralement, entre l'Orient et l'Occident - dans ETIENNE (B.), *Abdelkader*, Paris, Hachette, 1994.

² Mentionnons, concernant la colonisation française, MEYER (J.), TARRADE (J.), REY-GODZEIGUER (A.), THOBIE (J.), *Histoire de la France coloniale. Des origines à 1914*, Paris, A. Colin, 1991 ; THOBIE (J.), MEYNIER (G.), COQUERY-VIDROVITCH (C.), AGERON (C.R.), *Histoire de la France coloniale. 1914-1990. Une approche comparative s'avère également éclairante*. Sur ce point, FERRO (M.), *Histoire des colonisations*, Paris, Seuil, 1994.

proposer une nouvelle histoire coloniale ou de prétendre apporter de nouveaux éclairages en ce domaine. Il s'agit de construire, à partir de la production d'un corps de matériaux empiriques et d'éléments théoriques, un modèle permettant de rendre intelligible la réception, la méconnaissance et l'acceptation de l'ordre colonial en France métropolitaine. Donc sa légitimation. Quelques choix se trouvent au principe de la rédaction et de l'agencement des différentes composantes de cet ouvrage. Ils doivent être explicités.

Aborder la *légitimation* de la colonisation plutôt que de s'interroger sur sa *légitimité*¹ implique d'opter résolument en faveur d'une approche dynamique, inséparablement sociologique et historique. La première partie de l'ouvrage - *La dynamique de l'oubli* - est ainsi consacrée à la construction d'un modèle d'intelligibilité de la légitimation (chapitre 1) et à sa mise à l'épreuve empirique (chapitres 2 et 3). En convoquant, comme sources permettant de montrer l'acceptation progressive de la relation coloniale, les rédacteurs de travaux scientifiques sur les populations africaines et les chroniqueurs de la presse coloniale, nous voudrions montrer que, chez des savants comme chez les catégories d'agents les plus converties à l'idéologie coloniale - donc pour deux publics paradoxalement proches et distanciés dans l'espace du rapport colonial - l'hypothèse n'est pas aisément *falsifiable*.

Mais quelle que soit la dynamique de l'acceptation de l'ordre colonial définie en terme de *processus*, la légitimation suppose l'émergence, la diffusion, les recompositions et des usages d'un savoir, d'un *texte caché* uniquement accessible par le truchement d'interprètes autorisés² à dire avec autorité ce qu'est la colonisation. Or, sous la troisième République, ce rôle - nous montrerons dans quelles conditions - est largement tenu par les enseignants, et notamment par les instituteurs. D'où la possibilité d'aborder un tel savoir dissimulé

¹ Comme le note LAGROYE (J.), "La légitimation", *op. cit.*, il convient de ne pas surestimer l'importance de ce choix, en dépit de ses implications théoriques.

² LAGROYE (J.), "La légitimation", *op. cit.*, p. 408.

qu'offre une analyse de l'histoire coloniale enseignée, dont la diffusion par la scolarisation obligatoire est gage d'efficacité politique en France métropolitaine. Une seconde partie intitulée *L'espace politique de l'amnésie* est ainsi consacrée à définir, par l'analyse des producteurs (chapitre 4) et des produits (chapitre 5), l'élaboration, le contenu, la place et le rôle - lieu de mémoire ou lieu d'amnésie - d'une forme de connaissance scolaire de la colonisation dans un dispositif social et institutionnel plus large. Enfin, l'intériorisation massive d'un savoir sur la colonisation doit être confirmée par sa présence dans des discours, donc par ses usages. C'est pourquoi il faut montrer comment un imaginaire colonial, pensé par les hommes et pensant dans les hommes¹, peut à l'occasion servir de grille de lecture du fait colonial à des catégories d'agents dissemblables et différenciés par leur position dans l'espace de la relation coloniale. En s'interrogeant sur la construction des principales problématiques définies comme anticolonialistes, nous voudrions montrer qu'une analyse de la domination coloniale ne peut supporter l'économie d'un détour par le concept de violence symbolique (chapitre 6).

Un souhait, pour terminer : celui de pouvoir effectuer ce travail sans céder à la tentation, rituelle et démagogique, de nous octroyer le privilège de porter, par le procédé commode de l'écriture, *le lourd fardeau de l'homme blanc*. L'émergence, après la perte de l'empire, d'un anticolonialisme progressivement triomphant, a engendré l'écriture de nombreux textes ayant permis - avec, il est vrai, un bonheur et un talent inégal - d'exprimer et d'exhiber ce que Sartre appelait *le strip-tease de notre humanisme* ². Pour notre part, nous nous bornerons à considérer, avec un célèbre citoyen de Vienne,

¹ Il faut préciser qu'il s'agit là d'une reformulation de la problématique structuraliste élaborée pour l'analyse des mythes : "Nous ne prétendons donc pas montrer comment les hommes pensent dans les mythes mais comment les mythes se pensent dans les hommes et à leur insu", in LEVI - STRAUSS (C.), *Le cru et le cuit*, Paris, Plon, 1964, p. 20.

² SARTRE (J.P.), Préface à FANON (F.), *Les damnés de la terre*, Paris Gallimard, 1991, p. 55.

que, pour un politiste voulant patiemment comprendre - sans toutefois être certain d'y parvenir - l'acceptation de l'ordre colonial, cette remarque s'impose : "il est bien permis de pousser un soupir quand on s'aperçoit qu'il est ainsi donné à certains hommes de faire surgir, véritablement, sans aucune peine, les connaissances les plus profondes du tourbillon de leurs propres sentiments, alors que nous autres, pour y parvenir, devons nous frayer la voie en tâtonnant sans relâche au milieu de la plus cruelle incertitude"¹.

¹ FREUD (S.), *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1989, p. 92.

Première partie

La dynamique de l'oubli

Chapitre 1

La légitimation imaginaire de la colonisation

La plupart des travaux relatifs aux processus de légitimation sont conçus à partir d'une interrogation sur le reçu de l'ordre comme juste, donc sur le consentement à la domination. Il s'agit de comprendre comment, dans le cadre de relations entre individus ou groupes sociaux, s'instaurent des situations de domination pouvant être imposées par des "dominants" et dissimulées aux "dominés", mais également acceptées et parfois désirées par ces derniers. La légitimation peut ainsi être abordée à partir d'une réflexion sur d'éventuelles adéquations d'intérêts qui seraient au principe de la domination, ou à travers l'étude de représentations partagées par ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui, volontairement ou non, le subissent, dans le cadre de certaines situations stratégiques complexes. Chacune des formes de questionnement présente un certain intérêt heuristique, mais toutes ne peuvent pas être transposées - sauf de façon bien incomplète - au cas de la légitimation de la colonisation en France métropolitaine. Une rapide présentation de la situation coloniale d'ensemble permet d'énoncer quelques précautions historiques et sociologiques indispensables. Donc de poser les premiers jalons.

Il apparaît difficile, en effet, de compter l'ensemble des habitants de la métropole parmi les dominants, puis de recenser chaque indigène parmi les dominés. S'agissant des "populations soumises", et bien qu'elles ne soient pas insérées à l'objet de ce travail, il faut mentionner qu'outre

la diversité des situations géographiques et la variété des systèmes politiques instaurés outre-mer - colonies, protectorats, différents types de mandats à partir de 1918 - la colonisation a permis, ici et là, l'ascension sociale à une minorité d'indigènes. Ces derniers, dont la naissance et le milieu d'origine bornaient l'horizon¹, sont largement en situation ambivalente. En tant qu'indigènes, ils sont et restent "dominés", mais disposent, de par leur accès au monde blanc, de possibilités traditionnellement réservées aux "dominants". Ils apparaissent ainsi comme "dominants" parce qu'ils bénéficient de postes dans l'administration coloniale et de ressources très supérieures à celles des autres indigènes, ce qui explique qu'ils aient fondé beaucoup d'espoirs sur leur accès à la citoyenneté française, ultime étape d'une francisation réussie. Mais ils restent "dominés" car l'obtention de cette citoyenneté reste partout soumise à des conditions draconiennes - enquête de moralité, preuve d'acculturation française, notabilité, abandon du statut personnel - y compris pour ceux qui ont défendu la France dans les tranchées de Verdun². Là se trouve d'ailleurs vraisemblablement l'une des causes de la *délégitimation* progressive du pouvoir colonial dans certaines colonies³, où des élites locales

¹ Sur ce point, BRUNSCHWIG (H.), *Noirs et blancs dans l'Afrique française*, Paris, Flammarion, 1983.

² Il faut mentionner que parmi les futurs "héros" du nationalisme indigène et de la décolonisation, bon nombre d'entre eux se sont longtemps bornés à réclamer l'égalité des droits avec les Français. Tel est par exemple le cas de Ferhat Abbas : "J'ai interrogé l'histoire, j'ai interrogé les vivants et les morts, personne ne m'en a parlé. Nous avons donc écarté une fois pour toutes les nuées et les chimères pour lier définitivement notre avenir à celui de l'oeuvre française dans ce pays... mais sans l'émancipation des indigènes, il n'y a pas d'Afrique française durable", in *Histoire de la France coloniale*, op. cit., p. 261.

³ Il faudrait sans doute consacrer un autre ouvrage à cette question, mais, à titre d'illustration, comment ne pas considérer que le soutien massif des revendications du colonat en Algérie s'est avéré suicidaire pour le pouvoir colonial : en 1927, les colons obtiennent en effet le départ du gouverneur général Maurice Viollette, parce que celui-ci projetait d'accorder le statut de citoyen français à un nombre pourtant très limité d'indigènes - 21000 la première année - pourtant tous distingués par des titres, des diplômes, ou des services civils et militaires rendus. En quittant ses fonctions, celui-ci leur lance, prophétique : "Prenez garde. Les indigènes d'Algérie, par votre faute sans doute, n'ont pas encore de patrie ; ils en cherchent une. Ils vous

acculturées demandent l'assimilation, tandis que le lobby colonial défend l'association, c'est-à-dire le maintien d'un statut séparé pour les colons et les indigènes.

S'agissant des Français métropolitains, la situation est également complexe et diversifiée. En métropole, en effet, les questions coloniales n'ont pas souvent reçu un accueil favorable¹. D'abord - il faudra revenir en détail sur ce point - parce qu'une partie non négligeable des élites se définit invariablement comme anticolonialiste, tandis que d'autres ne portent sur les questions coloniales qu'un regard distrait, et semblent n'en connaître que quelques épisodes, tels qu'ils sont brièvement relatés dans la presse. Ensuite parce que la plupart des citoyens ne disposaient pratiquement d'aucune information de fond sur les problèmes liés à l'empire colonial. Si bien qu'il reste difficile, s'agissant de l'immense majorité des Français métropolitains, de parler de "dominants" ou d'exercice du pouvoir colonial, puisque ces derniers ne sont, à quelques exceptions près, pas impliqués dans les affaires coloniales. Quelques brèves poussées de passions impériales ou d'anticolonialisme sont ainsi régulièrement suivies d'un retour à l'indifférence générale. A l'exception de minorités actives - les défenseurs du lobby colonial - il est ainsi difficile de clairement identifier, en France métropolitaine, des "dominants", puisque la colonisation ne fait l'objet d'aucune attention particulière de la part des Français métropolitains.

Ainsi, il s'agit fondamentalement de rendre compte d'une situation paradoxale dans la mesure où, ne pouvant obtenir la francisation souhaitée, les élites indigènes passent progressivement au nationalisme et aux revendications indépendantistes tandis qu'au même moment - globalement à partir des années trente, donc dès la clôture de l'exposition coloniale - la colonisation n'était pratiquement plus contestée en métropole : c'est en effet lorsque s'amorce son démembrement progressif que les Français métropolitains se découvrent un intérêt pour

demandent la patrie française. Donnez la leur ou sans cela, ils en feront une autre", in LEFRANC, *Histoire du front populaire*, Paris, Payot, 1965.

¹ AGERON (C.R.), *France coloniale...*, op. cit.

l'empire colonial, comme en témoignent les deux guerres tragiques - en Indochine et en Algérie - qu'ils acceptèrent pour tenter de le conserver.

Il faut donc poser le problème de la légitimation de la colonisation en France métropolitaine en envisageant le passage entre une situation caractérisée par un désintérêt et une méconnaissance quasi générale en matière coloniale - tous les historiens citent à bon droit la réflexion d'Etienne Clémentel lorsque, nouvellement nommé Ministre des colonies, en 1906, celui-ci déclare, en découvrant la carte de l'empire qui lui est présentée : "Des colonies ? Je ne savais pas qu'il y en eût tant" - à un moment où, face aux revendications indépendantistes des indigènes, triomphe en métropole l'idée, déjà très répandue au sein du colonat algérien, de *conserver l'empire*. Cet attachement soudain et massif à l'empire colonial ne saurait surprendre si l'on admet, avec les psychanalystes, que ce sont les absences - métaphoriques, réelles ou probables - qui, comme les interdits et les manques qu'ils suscitent, sont à l'origine des désirs. Mais pour penser cette situation en terme politologique, il faut élaborer une hypothèse permettant de poser la question de l'acceptation progressive de l'ordre colonial, à travers la diffusion et le reçu d'instruments de connaissances susceptibles de produire, en métropole, un consentement progressif et plus ou moins généralisé à la situation impériale.

Dans cette perspective, bon nombre de travaux consacrés à la question de la légitimation et aux formes de connaissance collectives - croyances, idéologies, représentations, imaginaires - peuvent être mobilisés.

Imaginaire colonial et légitimation de la colonisation

Il semble difficile d'aborder la question de la légitimation sans revenir aux sources, c'est-à-dire aux travaux de Max Weber, largement à l'origine d'un mode de questionnement sur les fondements de l'autorité, à travers une problématique permettant de penser la

légitimité¹. Si l'on accepte de laisser provisoirement en suspens la distinction entre légitimité et légitimation, il faut mentionner que Weber s'est, le premier, interrogé de façon systématique sur le problème de la domination. Renversant la perspective simpliste d'une autorité fondée exclusivement sur la contrainte, le sociologue allemand montre - ce que les politistes admettent aujourd'hui - qu'aucun pouvoir ne saurait être exercé s'il n'est fondé que sur la menace du recours à la coercition. La violence constitue, ainsi, *l'ultima ratio* et le moyen spécifique d'un pouvoir politique disposant *tendantiellement*² - il s'agit là de sa caractéristique distinctive - du monopole de la violence légitime.

Mais quelles que soient les formes du pouvoir politique, ce dernier n'est légitime que lorsque ses ordres sont exécutés sans résistance par des acteurs - individuels et collectifs - qui *croient* devoir lui obéir, c'est-à-dire, précisément, lorsqu'il est presque invariablement dispensé de l'usage de la force. L'acceptabilité sociale de la domination - la légitimité - dépend donc de la généralisation ou de la présence massive de *croiances* que Weber envisage sous la forme de *dispositions acquises à l'obéissance*. A chaque mode de domination, Weber fait ainsi correspondre un type de croyance qui permet d'expliquer - et de qualifier - une légitimité. Trois types de légitimité sont alors élaborés. Tout d'abord la légitimité dite, après Weber, historique, mais définie par le sociologue allemand selon la belle formule "d'autorité de l'éternel hier"³, analyse applicable à des séquences témoignant d'une routinisation de l'obéissance ; ensuite la légitimité dite légale rationnelle, qui serait celle des Etats modernes dans lesquels les gouvernants se prévalent d'un pouvoir fondé sur le consentement explicite des gouvernés, pouvoir dont la principale caractéristique

¹ WEBER (M.), *Economie et société*, Paris, Pocket, 1995, vol. 1. ; *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.

² Selon la précision apportée par BRAUD (P.), "Du pouvoir...", *op. cit.*, p. 389.

³ Celle "des lois et coutumes sanctifiées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter", in WEBER (M.), *Le savant...*, *op. cit.*, p. 105.

serait d'être établi et délégué selon le strict respect de procédures connues et acceptées par tous, donc légalement en vigueur ; enfin la légitimité fondée sur le charisme du chef, personnage emblématique auxquels sujets ou citoyens obéissent, dans la mesure où ces derniers lui prêtent des capacités extraordinaires et une grâce exceptionnelle. Aucune domination ne correspondant à un idéal-type - la typologisation reste un simple outil intellectuel -, le passage d'un type à un autre ou l'existence de cas hybrides - comme la routinisation du charisme - sont, dans cette optique, parfaitement envisageables. Et, nominaliste, le maître allemand rappelle que si aucune construction idéal-typique ou conceptuelle ne trouve, à l'état pur, d'application réelle, rien n'interdit la *fixation conceptuelle la plus pure possible*.

La typologie de Weber a reçu, en matière de théorie politique, différentes applications et a fait l'objet de multiples commentaires. Quelques analyses en sont si directement inspirées qu'elles n'apportent finalement rien - ou presque - de plus¹. D'autres auteurs s'en inspirent pour tenter d'y apporter des compléments, ou pour tenter d'en apprécier l'étendue et la portée². Quelques autres tentent de s'en autonomiser complètement, évoquant notamment que, historiquement située, la célèbre typologie n'est plus utilisable et ne présente plus, aujourd'hui, qu'un intérêt historique - sinon anecdotique³.

Il reste qu'en dépit de différents choix méthodologiques possibles - partir de l'analyse webérienne ou choisir un autre cheminement intellectuel - les travaux du sociologue allemand lèguent aux sciences

¹ Tel est le cas de FERRERO (G.), *Pouvoir. Les génies invisibles de la cité*, Paris, Librairie générale française, 1988.

² Sur ce point, on pourra consulter, parmi d'autres auteurs, FREUND (J.), *L'essence du politique*, Paris, Syre, 1986, considérant notamment que la légitimité dite historique est la plus importante ; MAGISTRALE (G.), "Legittimità : teoria e problemi", *Paradigmi*, 1989, Vol 7, n° 19, pp. 165-174.

³ Parmi ces derniers, DOGAN (M.), "Strains on legitimacy", in *Comparing pluralist democracies. Strains on legitimacy*, Boulder and London, Westview press, 1988, p. 2 : "Max Weber seminal typologie of legitimacy - traditional, charismatic, and rational-legal - today as only historical utility".

sociales un irremplaçable point de départ : la domination est essentiellement fondée sur les *croyances* de ceux qui, dans certaines situations stratégiques et structurelles complexes, la subissent. Il reste que, dans le cadre de développements postérieurs¹, la preuve a semble-t-il été faite que ces croyances peuvent, à l'occasion, être partagées par les "dominants" et les "dominés", les uns et les autres disposant, pour penser leurs situations respectives, des mêmes instruments de connaissance. A l'emploi - nécessairement rare et sélectif - de la violence physique par le pouvoir politique, il faudrait donc ajouter l'omniprésence d'une autre forme de violence, la violence symbolique. Et quel que soit l'usage qu'il soit encore possible de faire de la fameuse typologie de Weber, toute analyse de la légitimité ou de la légitimation est fondée sur une réflexion appropriée à l'étude de productions subjectives - les croyances, l'idéologie, l'imaginaire, les représentations sociales, les cultures, les mentalités - qui, *n'existant pas là*, ne peuvent être abordées qu'à partir de leurs manifestations². La définition de la forme que prennent les dispositions acquises à l'obéissance conditionne, ainsi, l'analyse.

En creusant le sillon tracé, au siècle dernier, par Marx³, quelques théoriciens ont reformulé et sociologisé la question du fondement de la domination, même si cela ne constitue pas l'objet central de leurs travaux. La réflexion est articulée autour de deux axes largement connexes : l'analyse des liens entre pouvoir politique et idéologie dominante⁴, couplée à une réflexion d'ensemble sur les fonctions et les espaces d'élaboration de l'idéologie⁵. Tendant à montrer la visibilité de *lieux* de production de l'idéologie dominante, tels les *Appareils Idéologiques d'Etat*,

¹ BOURDIEU (P.), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, et *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.

² FAVRE (P.), "La question de l'objet de la science politique a-t-elle un sens ?", *Mélanges dédiés à Robert Pellous*, Lyon, L'Hermès, 1980.

³ MARX (K.), ENGELS (F.), *L'idéologie allemande*, Paris, Editions sociales, 1982.

⁴ ALTHUSSER (L.), "Idéologie et appareil idéologique d'Etat", in *Positions*, Paris, Editions sociales, 1976.

⁵ GRAMSCI (A.), *Oeuvres choisies*, Paris, Editions sociales, 1959.

ainsi que l'hégémonie de quelques intellectuels dans des procédures complexes d'élaboration de cette idéologie, ces travaux suggèrent qu'elle apparaît comme un outil contribuant de façon fondamentale à la légitimation du pouvoir politique, en ce sens qu'elle lui permet d'occulter sa véritable fonction : maintenir le caractère inégalitaire d'un ordre social fondé sur la domination d'une classe. Plutôt que le pouvoir politique, c'est d'ailleurs la classe dominante - la bourgeoisie - qui use de l'idéologie dominante comme un instrument permettant, au terme d'une sorte de brouillage, d'occulter la domination¹. Il n'est évidemment pas possible de séparer, dans une perspective marxiste, le pouvoir politique de la classe dominante, celui-ci étant, directement ou indirectement, détenu, exercé, ou contrôlé par celle-là. Pourtant, et malgré son intérêt, il faut relativiser - quant à l'étude de la légitimation de l'ordre colonial - le caractère opératoire de cette approche. Et cela principalement en raison de reformulations historiques et théoriques de cette problématique. L'approche marxienne de l'idéologie - où l'idéologie est définie comme rapport imaginaire aux conditions réelles d'existence² - peut être avantageusement complétée en insérant une réflexion sur le lien entre l'idéologie et le devenir des communautés politiques, pour montrer que celle-ci n'est pas seulement *rapport* au vécu mais également *projet* d'en infléchir le cours³. L'idéologie n'a donc quelques chances de diffusion que lorsqu'elle se trouve en relation avec des pratiques et des projets individuels et collectifs valorisés par l'ensemble - ou, à défaut, par une fraction importante - du corps social. Or, la seule véritable conversion au colonialisme - à l'idéologie coloniale - ne concerne qu'une minorité tapageuse, les membres d'une nébuleuse appelée

¹ Pour une réévaluation critique de cette approche, voir PAKULSKI (J.), "Idéologie and political domination - A critical re-appraisal", *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 28, (2-3), 1987.

² On trouvera d'excellents développements sur ce thème dans VOVELLE (M.), *Idéologies & Mentalités*, Paris, La découverte, 1985.

³ DUBY (G.), *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978. Les éléments de l'idéologie dominante qui acquièrent valeur pérenne deviennent ainsi *mentalité*.

- improprement, dans la mesure où il s'agit d'un groupe de pression - *parti colonial*. Quelques notables, largement liés aux milieux politiques et au monde des affaires, tentaient donc patiemment, et souvent sans succès, de mobiliser la majorité des citoyens et des gouvernants français sur les questions coloniales. Et ses membres les plus influents ont plusieurs fois confessé, sur ce point, un sentiment d'échec relatif¹ : Lyautey lui-même songeait, lors de la clôture de l'exposition de 1931, que "l'éducation coloniale" des Français restait à faire. La mise en oeuvre de politiques coloniales ambitieuses - financement d'expéditions, politiques indigènes, représentation et défense des intérêts du colonat en Algérie, ou encore "outillage économique" des colonies - par les gouvernements métropolitains doit donc plus à l'influence et à l'action d'un groupe de pression efficace qu'à un projet politique soutenu en permanence par une partie importante de la population.

De plus, la bourgeoisie française entretient avec l'empire une relation faite, selon les époques et en fonction de ses intérêts bien compris, d'attraction ou de distanciation. D'où la baisse significative des investissements privés - et publics - aux colonies², passé la crise de 1929. Il n'est donc pas illégitime de supposer que la domination coloniale est, selon les époques, masquée par des discours qui en recomposent le sens, ou occultée par quelques agents de la bourgeoisie qui, impliqués dans l'aventure impériale, élaborent, par l'intermédiaire de leurs intellectuels ou théoriciens, des stratégies de dissimulation de l'ordre colonial. Mais ces derniers - essentiellement quelques grands capitaines d'industrie ou investisseurs suffisamment puissants sur les marchés financiers - n'ont pas eu, à l'égard de l'empire colonial, une attitude unique et uniforme de 1875 aux indépendances. Et ils sont, eu égard à la population globale, si peu nombreux, que le modèle ne saurait être

¹ Tout relatif, puisque s'il n'y eu pas de véritable diffusion d'un projet politique impérial, le parti colonial est longtemps parvenu à faire adopter ses décisions par les différents gouvernements.

² MARSEILLE (J.), *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Seuil, 1984.

généralisé. L'approche en terme de diffusion d'une idéologie dominante ne permet donc pas de rendre suffisamment intelligible la légitimation de l'ordre colonial. Lacunaire, elle n'offre de l'approcher que partiellement et conduit à n'en percevoir que des moments, des séquences : tantôt des temps forts, tantôt des bribes.

A défaut d'idéologie, il faut donc faire appel à un autre concept. S'il n'y eut pas de diffusion massive, en France métropolitaine, d'une idéologie coloniale, il est possible de postuler l'émergence et l'intériorisation, progressive et différenciée, d'une disposition à l'acceptation du fait colonial ; d'une grille de lecture de l'aventure impériale susceptible de provoquer une indifférence envers la colonisation, et/ou une méconnaissance partielle de la domination coloniale ; d'un *imaginaire colonial* - pensé à la fois comme instrument de connaissance et outil de méconnaissance de l'ordre colonial - permettant d'expliquer que si l'idée que la France possédait, au loin, bon nombre de colonies, fut acquise et non contestée, l'idéologie coloniale ne fut pas, pour autant, dominante. La substitution du concept d'imaginaire à celui d'idéologie permet ainsi d'élargir la focale et de décroquer l'analyse de la légitimation d'une perspective par trop fonctionnaliste : celle - souvent vite imputée, suite à une lecture partielle et partielle de Marx, à l'approche *des marxistes*¹ - consistant à ne penser la légitimation qu'à travers une fonction d'occultation de la domination tenue par les producteurs d'une idéologie dominante. D'où le recours à un concept plus large, et plus englobant - celui d'imaginaire - qui, sans faire abstraction d'une éventuelle fonction de dissimulation, permet de s'interroger sur les potentialités créatrices de l'imagination, et sur le paradoxe d'une activité de connaissance.

¹ D'où l'ambiguïté qui peut être levée si l'on songe que Marx est mort en ayant précisé qu'il n'était pas marxiste, et cela vraisemblablement parce qu'il souhaitait - à bon droit - que son principal leg soit autre chose qu'une idéologie.

La plus grande souplesse du concept d'imaginaire, qui peut également être substitué à celui de culture¹, tient sans doute à sa polysémie - elle-même liée à son usage dans des travaux relevant de genres disciplinaires multiples² - et aux recompositions empiriques et théoriques dont il fait régulièrement l'objet. Un court inventaire des problématisations successives produites, sur l'imaginaire, par les grandes figures de la pensée occidentale suffirait à montrer combien le malaise semble profond dès qu'il s'agit, armé des outils et des certitudes de la raison, de s'exprimer sur ce qui apparaît comme de l'illusion. Si bien que, malgré l'attrait exercé sur les philosophes, image, imagination et imaginaire sont régulièrement dévalués et décrits comme des savoirs dégradés, lorsque ces notions ne sont pas pensées comme les sous-produits de quelques délires. De Platon à Levy Bruhl, l'image est ainsi présentée comme copie par rapport à l'original et comme chimère par rapport au réel. Pascal fait de l'imagination une puissance ennemie de la raison, tandis que Descartes la conçoit comme une véritable source d'erreurs : à l'origine d'une déroute de la raison, l'imagination ne saurait donc être répertoriée parmi les multiples formes de savoir³. Cette apparente et presque unanime *iconophobie* ne serait plus, aujourd'hui, d'aucune utilité théorique si elle n'avait engendré, dans le sillage d'une pluralité de chercheurs, des problématiques novatrices et des recompositions paradigmatiques particulièrement heureuses. Celles-ci sont notamment liées à un renversement concernant le statut des productions subjectives : comme représentation mentale - pouvant se cristalliser sur des supports visuels ou textuels, et, par là, relever d'une *iconologie* ou d'une sémantique - l'image n'est pas simplement copie déformée ou *image de* mais

¹ BAYART (J.F.), *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.

² L'imaginaire est en effet un concept transversal à l'ensemble des sciences humaines et sociales.

³ Sur l'histoire de ces notions, on trouvera de bonnes et récentes synthèses dans WUNENBURGER (J.J.), *L'imagination*, Paris, PUF, 1991 (Que sais-je ? n° 649) et VEDRINE (H.), *Les grandes conceptions de l'imaginaire. De Platon à Sartre et Lacan*, Paris, Librairie générale française, 1990.